

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMMISSION NATIONALE DE LINGUISTIQUE

**SOUS - COMMISSION NATIONALE  
DE LINGUISTIQUE BAATONU**

**SEPTIEME SEMINAIRE DE LA  
SOUS - COMMISSION NATIONALE DE  
LINGUISTIQUE BAATONU**

*SIDANON D.  
Philippe*

KEYROU DU 23 AU 30 DECEMBRE 1988

Parakou, le 22 Décembre 1988

- Camarades Membres du Comité Central,
- Camarades Membres des Groupes du Parti,
- Camarade Préfet de la Province du Borgou,
- Sa Majesté Séro Tassu Roi des Baatombu
- Camarade Président de la SCNLB,
- Camarades Membres du Bureau Exécutif de la SCNLB,
- Camarades Participants au Séminaire de la SCNLB
- Honorables,
- Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
- Militantes et Militants,

Au nom du Camarade Directeur de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale, je salue chaleureusement les assises de la SCNLB. La volonté des Baatombu de se retrouver annuellement pour réfléchir sur la question de la langue et de la culture baatonu est l'expression on ne peut plus claire de la détermination des Baatombu de hisser leur langue et leur culture au stade le plus élevé de la perfection.

Les actions sur le terrain le prouvent bien. C'est ainsi que dans la période entre le séminaire de Kandi et celui de Kérou on dénombre 2.672 alphabétisés en baatonu sur 5.350 inscrits. A l'heure actuelle on compte plus de 50.000 baatombu lisant écrivant et tenant des correspondances en cette langue. Un curé nouvellement arrivé dans la zone baatonu a pu manifester sa surprise face au nombre importants des baatombu maîtrisant la lecture et l'écriture en cette langue.

.../...

Mais cet aspect positif des efforts consentis pour soutenir le Baatonu ne doit pas faire perdre de vue les insuffisances enregistrées ; l'évocation de ces insuffisances conduira le SPAPR-Borgou à faire des propositions dans le sens de la promotion de la langue et de la culture Baatonu.

C'est ainsi que jusqu'ici la participation des cadres baatonu au développement de la langue et de la culture est très insignifiante alors qu'une bonne action d'alphabétisation requiert une contribution efficace des cadres de tous les secteurs d'activité.

La deuxième remarque que l'on peut faire concerne le manque de suivi et de concrétisation des acquis des séminaires doublé d'un manque d'application des grandes décisions arrêtées dans le domaine de la langue et de la culture.

La preuve est que depuis qu'il a été demandé de faire adopter l'appellation Baatonu au lieu de Bariba comme beaucoup de Sous-Commissions l'ont fait, jusqu'ici cette motion simple en son genre n'a pas rencontré une application conséquente. Il en est également du don de nom authentique à la naissance. Ces exemples pourraient se multiplier.

La troisième remarque réside dans le fait que les objectifs de l'approfondissement et de l'enrichissement de la langue sont insuffisamment atteints et le peu de résultats concrets qui résultent des séminaires ne sont pas partagés par la communauté Baatonu.

Le SPAPR-Borgou qui est l'organe d'application de ces résultats arrive difficilement à avoir quelques éléments.

Cependant nous pouvons constater un début de changement grâce à la collaboration étroite qui s'est créée entre le SPAPR et le responsable à l'alphabétisation du Bureau de la Sous-Commission.

.../...

C'est le lieu de saluer les efforts louables consentis par le Camarade Suanon Dama Philippe dans son rôle de responsable à l'alphabétisation, rôle qui a fait de lui un collaborateur direct du SPAPR en raison de son active participation à toute activité concernant le monde Baatonu : concours littéraire, concours sur les travaux de monographie des villages du Borgou en langue Baatonu, correction des textes et épreuves, distribution des prix aux Lauréats, prix parfois négociés par lui.

C'est cette collaboration active qui permet de dire qu'une nouvelle ère de collaboration et de compréhension des rapports sous-commission et DAPR ou SPAPR commence par naître et au nom de la DAPR, je souhaite que ces rapports aillent en s'accroissant.

Camarade séminaristes le peu de travail effectué dans le domaine des mathématiques, de la chimie et de la géométrie montre que le Baatonu bien qu'étant une langue assez complète dans les domaines de la morale, du droit, de la littérature, et de la poésie, le Baatonu, dis-je, se doit de s'enrichir dans le domaine des sciences exactes et de la technique ; c'est pourquoi les cadres Baatombu des diverses formations devront se sentir plus que jamais concernés pour faire du Baatonu un véritable véhicule du savoir.

Par ailleurs, en ces temps très délicats du passage d'une langue de l'oralité à la civilisation scripturale, des énormes efforts de coordination, de concertation devront avoir lieu pour bien soupeser ce qui se grave sinon se pérénise. C'est dans ce sens que je demanderais à la Sous-Commission de mettre tout en oeuvre pour asseoir officiellement les deux unités de recherche mises sur pied lors du séminaire de Kandi et leur faire obligation de se retrouver au moins deux fois dans la période d'inter-session de la SCNLB et de travailler en étroite collaboration avec le SPAPR-Borgou.

.../...

La nécessité de ces rencontres est mise en exergue par le blocus qui pouvait intervenir au cours de deux situations vécues cette année.

La première, la traduction de l'énoncé du concours sur les lettres, l'art, le théâtre et la musique où les mots arts, théâtre, musiques, lettres, jury devraient être traduits alors que ces mots bien qu'on les comprennent et qu'on connaisse leur contenu, ont une <sup>connotation</sup> connotation difficile à appréhender et à traduire en Baatonu. Pour faire participer la communauté baatonu, le SPAPR-B à défaut de réunir l'unité de recherche du Borgou, après une recherche sur le terrain, a dû faire preuve de créativité.

Un mois plus tard, il fallait traduire trois livrets de calcul afin de permettre leur expérimentation lors des prochaines campagnes d'alphabétisation. Dans ces livrets, il fallait traduire des mots et expressions tels que : Unité, dizaine, centaine, chiffre, nombre complexe, mètre, décamètre, hectogramme. Là encore le SPAPR appliqua la même solution qu'auparavant. Alors que c'est des termes qui figureront dans les <sup>annales</sup> annales et par conséquent analysés dans un cercle plus grand avant d'être adopté.

Dans ce cadre, en attendant de rendre compte dans les détails lors des travaux en atelier, j'ai l'honneur d'informer l'auguste assemblée de ce qui est fait cette année sur le plan technique pour le monde baatonu ; il y a entre autres : le travail sur les plantes leurs caractéristiques et leurs vertus, travail fait sous forme de concours où il était demandé de donner les noms vulgaires et scientifique de 150 plantes ainsi que leurs vertus.

Ensuite un travail sur la monographie des villages du Barutem. La traduction de trois livrets d'arithmétique et de système métrique. La reconstitution du système de comptage en Baatonu de 1 à 1.000.000.000. L'édition de la monographie de Kandi et du règlement intérieur de la SCNLB. Ces trois éléments

.../...

sont des livrets en Baatonun que vous pouvez acheter ici. Ensuite le SPAPR a envoyé des mots à traduire aux membres de la cellule Nord de la structure de recherche et de la promotion du Baatonu puis pour les besoins de la cause il a adopté des néologismes qui sont déjà entrés dans l'usage tout ceci devra être explicité en atelier.

Enfin je ne saurai descendre du haut de cette tribune sans présenter la situation alarmante de notre cher Journal Kparo qui vit une anémie chronique préjudiciable à sa survie si les Baatombu ne lui apportent pas du sang nécessaire à sa survie.

En effet le Journal Kparo, seul journal en langue Nationale à caractère régional et de renommée internationale qui paraît encore, devait sa vie à l'aide Suisse et à la subvention de la DAPR mais depuis que ces deux veines sont coupées, le journal a commencé par perdre l'équilibre pour se retrouver en voie de disparition. C'est pourquoi, j'en appelle à une action diligente de tout Baatonu pour redonner vie à ce journal qui fait la gloire et le bonheur du Baatonu.

Votre action s'inscrira si possible dans deux directions : le premier un soutien urgent et désintéressé pour permettre au journal de continuer par paraître et le deuxième en se faisant le devoir de souscrire un abonnement de soutien d'au moins 1.000 F pour tout fonctionnaire et commerçant, 700 F pour les agriculteurs artisans et ouvriers. Des dispositions sont désormais prises pour que tout abonné reçoive son journal. Ce serait des preuves de plus que nous oeuvrons pour la promotion du Baatonu et de l'alphabétisation en Baatonu.

C'est sur ces mots d'exhortation que, au nom du Camarade Directeur de l'Alphabétisation et de la Presse Rurale, le Camarade BABA-MOUSSA Sidicou, je souhaite plein succès au 7ème séminaire Baatonu dont les assises se déroulent en cette ville historique de Kèrou.

En avant pour la promotion de nos langues nationales !  
En avant pour l'alphabétisation en Baatonu !

PRET POUR LA REVOLUTION !

LA LUTTE CONTINUE.

-:~::~:~::~:-

## //-) T E L I E R No 1

-:~::~:~::~:-

## L'ORGANISME HUMAIN - MORPHOLOGIE EXTERNE ET INTERNE.

Compte rendu des résultats du travail.

A la suite des travaux de l'atelier No 2 de Kandi, sur le même thème, l'atelier No 3 du 7<sup>ème</sup> séminaire de la s/c L N B a repris l'étude anatomique de l'organisme humain.

Dans un premier temps on a dû procéder à un rappel des résultats des travaux de Kandi, ce qui a permis d'améliorer ceux-ci. Après quoi nous avons pu poursuivre réellement le travail. Cependant il faut avouer que l'atelier s'est largement étendu sur l'amélioration du travail de Kandi.

Ainsi la plupart des parties qui n'avaient pas été nommées à Kandi l'ont été cette fois-ci. C'est le cas de :

Glande thyroïde	:	Baka bau
Epiploon	:	Gum bekuru
Pancréas	:	Gembau
Prostate	:	Sen suma
Sphincter	:	Wuroru
Canal déférent	:	tia wera
Spermatozoïde	:	Tia mara
Ovule	:	Sin mara
Vertèbre	:	Maba
Bronche	:	Dakakāaru
Bronchiole	:	Faka wēri
Appareil génital de l'homme	:	Tan duraru
Appareil génital de la femme	:	Tan kuragu
Cornée	:	Nanu ta(n)un
Cristalin	:	Nanu kperu
Orbite	:	Nanu kuro
Humeur vitrée	:	Nanu kpennu
Humeur aqueuse	:	Nanu nin
Larmes	:	Nanu yirasu

Nerf optique : Nnū gbina  
Vésicule séminale : Senni kuro

En ce qui concerne l'amélioration des travaux de Kandi l'atelier a apporté les modifications suivantes :

Système nerveux central : Kpennu  
Encéphale : wii kpennu  
Cerveau : Kpenmero  
Cervelet : Kpenbu-  
Bulbe : Bankaka kpennu  
Moelle épinière : Biruwān dinnu

En fait le mot kpennu a été pris pour désigner le système nerveux central, ce qui a conduit à redonner un autre nom au cerveau qui est kpenmero. L'ensemble cerveau- cervelet - bulbe qui est contenu dans la boîte crânienne a été désigné par wii kpennu.

Au niveau de l'appareil génital de l'homme (ton duroro).

Aucune modification fondamentale.

Au niveau de l'appareil génital de la femme (ton kuroru).

Pour l'ovaire, l'atelier a préféré le mot : Sinbia à la place de sinswia par analogie avec tiabia (testicule).

Au niveau de la vulve (sinnu) le mot sinsoo désigne la grande lèvre et sinswabu la petite lèvre, au lieu de bwēso baku et bwēso saku. Le mot bwēsu désigne le vagin et le mot kàra désigne l'hymen.

Tel est le résultat des travaux de réflexion que l'atelier No 1 a pu obtenir après deux demi-journées de réflexion. Nous n'avons pas jugé opportun de présenter, à la plénière, la liste exhaustive de toutes les parties du corps qui ont été nommées.

Nous pensons que ce travail n'est pas un travail fini mais il servira tout au moins de travail de base qu'il revient de perfectionner dans des commissions spécialisées au niveau des sous-sections.

-:-:-:-

---  
 // OMBURUN SEEDA  
 ATELIE GBIKA GUIA

-:-:-:-

Thème : Lexicologie et post-alphabétisation en Baatonu : l'organisme  
 humain - morphologie interne et externe.

1.) Rappels des travaux de Kandi sur ce thème :

a.) Le corps humain a été subdivisé en trois parties :

- la tête = wiru
- le tronc = kuseru
- et les membres dont on a pas trouvé d'opuvalent en

Baatonu. Les discussions ont continué encore. Des propositions ont été alors faites :

. soit nous maintenons la subdivision et alors l'un des noms suivants sera adopté pour désigner les membres : wasi kāsasi, noma ou gbingbinka.

. Soit ne pas accepter la subdivision en trois parties, mais en quatre : la tête, le tronc, les membres inférieurs et les membres supérieurs.

b.) L'œil : nōnu

cils : nōnu burōsu

sourcil : nōnu gāburōsu

arcade : nōnu gāgooru

paupière : nōnu saru

coin de l'œil : nōnu bweru

cornée : nōnu tarun ou nōnu tanun

cristalin : nōnu kporu

orbite : nōnu kuro

humour vitrée : nōnu kpennu

humour aqueuse : nōnu nim

nerf optique : nōnu gbina.

c.) Système nerveux :

système nerveux central : kpennu

système nerveux périphérique ou nerfs : kpenteki

encéphale : wii kpennu

cervelet : kpenbu  
bulbe rachidien : bankaka kpennu  
moelle épinière : biruwan dinnu  
corveau

d.) Appareil digestif

oesophage : gōraka  
estomac : basaa  
rate : bara  
gros intestin : nuku baka  
appendice : nuku-nuka  
rectum : biibaaru  
foie : woru  
vésicule biliaire : yankuro ou yanpuro  
bile : yēsa

e.) Appareil respiratoire

larynx : dākābia  
trachée : dakatoora  
bronches : daka kāanu  
bronchioles : fukawēri  
poumon : fuka  
diaphragme : nara, dinedinesu.

f.) Appareil uro-génital de l'homme : tōdurōru  
et appareil génital de la femme : tōkuraru

---

ovaire : sin bia  
mamelon : bwanabia  
sein : bwara  
aréole : bwana  
utérus : marutu  
prostate : sen suma  
pavillon : sinsoru  
trompe : marutuwēra  
col de l'utérus : marutukara  
vagin : bwēru  
vulve : sinnu  
clitoris : sinkiru  
hymen : kōra

---

lèvre externe : sinsoo ou grande lèvre  
petite lèvre : sinswabu  
pubis (femme) : bwëkunu  
pubis (homme) : senbwëru  
rein : swia  
uretère : yëkuwëra  
vessie : yëkukuro  
urètre : sen wëra  
vésicule séminale : sen ninkuro  
testicule : tiabia  
scrotum (bourso) : tiafuro, tiasafpo / tiaru  
prépuce : sen baaru  
pénis (verge) : sontäka  
gland : sen wiru  
méat urinaire : sen noa  
sillon balanoprépuceal : sen wiiru  
frein du gland : sen tãana  
canal déférent : tia wëra  
spermatozoïde : tia mra  
ovule : sin mra  
glande thyroïde : bake bau  
glande : bau  
pancréas : gembau  
sphincter : wuroru.

6<sup>e</sup> SEMINAIRE DE LA SOUS-COMMISSION  
DE LINGUISTIQUE BAATONU

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

TRAVAUX DE L'ATELIER No 2

Thème : L'organisme humain et les Soins de Santé primaires,  
Mots et expressions utiles.

L'Atelier N.2, fort de 26 membres a travaillé sans désem-  
parer sous la direction d'un bureau composé de :

Président : Docteur Yarou Bio Mora

Sécrétaire: Bagoudou Jacques

1er Rapporteur : Sacca Cora Roger

2ème Rapporteur : Sabi Mako Pierre

Ci-joint la liste des présences.

Introduction : L'Atelier No 2 du 6ème séminaire de la sous-commis-  
sion Nationale de linguistique Baatonu, tenu à Kandi du 20 au 27  
Décembre 1987, après analyse du thème qui lui a été proposé porte  
à votre appréciation les résultats de ses travaux suivant le plan  
ci-après :

I Le Système National de Santé ?

- 1 - 1 Le niveau périphérique
- 1 - 2 Le niveau intermédiaire
- 1 - 3 Le niveau central.

II Les Soins de Santé Primaires :

- 2 - 1 Définition
- 2 - 2 Composantes.

III Quelques Notions de la composante : vaccination contre les  
principales maladies infectueuses

I Le Système National de santé :

En ce qui concerne ce point dont l'exposé a permis aux  
membres de l'Atelier N. 2 de s'imprégner du fonctionnement de  
l'organigramme du système National de santé en République Populaire  
du Bénin et particulièrement dans la Province du Borgou, trois  
niveaux hiérarchisés sont à distinguer à savoir :

.../...

1.1 - Le niveau périphérique : ou primaire où existent des unités villageoises de santé (UVS) et des Unités de Santé de quartier de ville (USQ), des complexes Communaux de Santé (CCS) et des centres de Santé du District (CSD).

1.2 - Le niveau intermédiaire : ou secondaire dans les Provinces traite des Centres Hospitaliers Provinciaux (CHP).

1.3 - Le niveau central : National ou tertiaire est représenté par le Centre National Hospitalier et Universitaire de Cotonou (CNHU).

Au delà, ce sont les évacuations à l'étranger.

## II - Les Soins de Santé Primaires :

Les soins de santé primaires ont fait l'objet d'une étude détaillée en langue Baatonu tant dans leur définition que dans les objectifs visés par l' O.M.S.

### 2.1 - Définition :

Les soins de santé primaires sont des soins essentiels universellement accessibles à tous les individus, à toutes les familles de la communauté par des moyens qui leur sont acceptables avec leur pleine participation et à un coût abordable par la communauté et le pays.

### 2.2 - Les huit (8) composantes des soins de santé primaires :

2.2.1 - L'éducation appropriée pour la santé.

2.2.2 - La promotion de bonnes conditions alimentaire et nutritionnelles.

2.2.3 - L'approvisionnement en eau saine et des mesures d'assainissement de base.

2.2.4 - La santé maternelle et infantile y compris la planification familiale.

2.2.5 - La vaccination contre les principales maladies infectieuses.

2.2.6 - La prévention et la lutte contre les endémies locales.

2.2.7 - Le traitement des maladies et lésions courantes.

2.2.8 - La fourniture des médicaments essentiels.

.../...

III - Quelques notions de la composante : vaccination contre les principales maladies infectueuses :

Un des objectifs visés par l' O.M.S est d'immuniser avant 1990,80 à 90 o/o des enfants du monde entier contre les six (6) maladies infectueuses les plus meurtrières à savoir : la rougeole, la tuberculose, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polyomyélite.

Conclusion :

Pour cette première étude de l'organisme humain et des soins de santé primaires initiée par le présent séminaire, l'atelier No 2 a jugé utile de s'arrêter à ce niveau en souhaitant aux autres séminaires de poursuivre les travaux.

FRET POUR LA REVOLUTION  
LA LUTTE CONTINUE.-

Le 6<sup>e</sup> Séminaire

I - SYSTEME NATIONAL DE SANTE AU BENIN

-o-o-o-o-o-o-o-

Bwāa dobun swaan kpuna benen tem san.

- Swaa gbiika
- Swaa yiruse
- Swaa itase.

1.) Swaa gbiikan kãanu itawaKãa gbiikiru : baru kpaaru ka wuu bakan waa berin tim nenu yeru.Kãa yiruse : baru kpaarun wirun (kominu) tim nenu yeru.Kãaru itase : disitirin tim nenu yeru2.) Swaa yiruse kãa teera

Porowensin tim nenu yeru

3.) Swaa itase kãa teeraBenen tim nan bakayere ñ kun mĩ koore, sere tom  
tukuma.

II - Sa n ka wãa nara yiruse turia swae yi sa ko kpee dee  
dee sa n ka bwãa do, yi sãawa swae yi yu koo baawere turari sere  
yenu, kpa yin sãa takasi sari, mē baawere koo ka yi wura kpa u  
tii sē kpa yin sãa yekenu.

QUELQUES NOTIONS DE COMPOSANTES

III - Bwãa dobun swae sãawa naba ita.

- 1.) Bwisi kose yi baawere koo daba bwãa dobun swaa san,  
su ka kom kasi.
- 2.) N weenawa su dia diiranu dam wē, basen bwãa dobu bu  
ka kasi, kpa san da kpi su ni kasi gese ka gasi.
- 3.) Nim buram mun wãa mē bakoo na, kpa wãa yeru ta n deera.
- 4.) Bii merobu ka bibun bwãa dobu, kpa marububun danganu  
kēene.
- 5.) Bara ni nu ra fonu tie, nin kape kape (tim duuruba).
- 6.) Wari yi sa ko ko su ka bara kāsunun yaba ru ko.
- 7.) Bara sãa sãanun tim kobu.
- 8.) Tim mē mu weene mu n wãa su ka baranu kamia.

BARANUN YISA

- |                |                               |
|----------------|-------------------------------|
| 1.) Busyaka    | - Bgg wurusu (Boo sii kuro)   |
| 2.) Kuro tũuru | - Wiiru tãi                   |
| 3.) Daka gam   | - Waa-pii (kosukubu ka sianu) |
| 4.) Sii semuna | - Sii dē-tii tãi              |
| 5.) Tũu kpoo   |                               |
| 6.) Wekere.    |                               |

1- ) APPORT DES TRAVAUX DE L'ATELIER No III  
DU SEPTIEME SEMINAIRE DE LA SOUS-COMMISS-  
SION NATIONALE DE LINGUSTIQUE BAATONU  
TENU A KEROU DU 23 AU 30 DECEMBRE 1988.

---:---:---:---:---:---

THEME :

Le Comptage de 1 à 1.000.000.000 en Baatonu  
(Analyse critique des travaux du SPAFR-BORGOU).

Présidium :

- Président : GOUNOU BIRI Yarou Méré
- Rapporteur : OROU SEGO Gabé

Nombre de participants : 30

Document de base : SU GARIBU DOONE KO.

Du 27 au 28 Décembre 1988 les séminaristes réunis au sein de l'atelier ont étudié, analysé le livret " Su Garibu Doone ko " édité par le SPAFR-Borgou en vue de compter de un (tia) à un milliard (Nora norabun norubu) en Baatonu.

Des résultats des travaux de l'atelier il ressort ce qui suit :

- 1.) Les formes de comptage suivantes omises volontairement dans le livret à savoir Yendu yiru, Yendu tia, Tena yiru, Tena tia sari, etc..., devront figurer en parathèses dans le livret devant les formes classiques wokura nœbu ka ita, wokura nœbu ka nne, Yenda nœbu ka ita, Yenda nœbu ka nne etc...

- 2.) Le travail élaboré par le SPAFR a été adopté par les séminaristes de l'Atelier No 3 jusqu'à la hauteur de : Nora nenanwanabu ka wene ka wokura nœbu ka nne ka nenawunœbu ka wene ka wokura nœbu ka nne (999.999).

- 3.) Au niveau des termes Yako, Tusuru utilisés pour désigner respectivement le million et le milliard, l'Atelier a fait remarquer que ces mots sont utilisés pour désigner des valeurs monétaires comme Fata. Ainsi Yako tia veut dire un million de francs, Tusuru tia, un milliard de francs comme Fata tia veut dire mille francs.

- 4.) L'Atelier a retenu que les termes suivants nora norubu et noranorubu norabu soient consacrés respectivement à un

.../....

million et un milliard. Mais Foto noranorubu = Yako tia comme dala gobu = Foto tia, dala noranorubu norubu = Tusuru tia.

Toutefois l'atelier recommande vivement que les recherches sérieuses soient faites par une commission spéciale composée de mathématiciens et de linguistes pour découvrir des termes courts comme Goobu = wanabu subo yiru ou norabu = wunabu wunabu.

- 5.) Pour éviter de confondre tire garibu (lecture) et garibu (comptage, recensement) l'atelier recommande au SPARR d'ajouter devant garibu le mot tire pour désigner la lecture.

Après cette étude critique du livret, l'atelier a entrepris la traduction de certains mots courants relatifs à la constitution d'un bureau d'une organisation et à certains termes propres aux mathématiques.

A ce niveau l'atelier propose :

a.) Termes consacrés à la constitution d'un bureau d'organisation:

- Président d'honneur : Suna buku duari (suna beregiru)
- Président : Boko
- Secrétaire : Yasiirigii
- Secrétaire adjoint : Yasiirigii benasi
- Trésorier : Yamani beruwo
- Trésorier adjoint : Yamani beruwo benasi
- Responsables aux aff socio culturelles : Taaru suna
- Responsables à l'organisation : Yāran kari
- Responsables à l'information : Kpara
- Responsables aux affaires féminines : Ton kurabu saka
- Responsables aux affaires extérieures : Sama
- Commissaires aux comptes : Yamani bero
- Séminaire : wesianu mana.

b.) Termes relatifs à l'arithmétique :

- Damba sia = Chiffre
- Geeru = Nombre
- Damba = Numéro
- Wiābu = Soustraction
- Sosibu = Addition
- Bonu = Division

- Dabasiaru (nom) = multiplication
- Teceru = unité
- wakure = dizaine
- wanaru = centaine
- narare = mille des travaux.

Tel est camarade séminariste les résultats que l'atelier No III soumet à votre appréciation en invitant tout un chacun à creuser ce qui vient d'être amorcé à fin de trouver les mots conventionnés pour désigner nara narubu narubu.

TABU KUU KPA  
SERE SU BI DI.-

## REGLEMENT INTERIEUR

---

### PREAMBULE

1°- Considérant que la langue est un instrument privilégié de communication entre les hommes et que cette communication est indispensable au progrès social.

2°- Considérant que la langue est le support de toute culture et qu'elle est l'expression des différences irréductibles.

3°- Considérant les définitions et interprétations confuses dont sont l'objet les notions de langue, culture, féodalisme,

4°- Considérant que l'instrument de lutte qu'est la langue sert dans une société de classe aussi bien l'exploiteur que l'exploité, mettant ainsi en exergue le caractère neutre de la langue.

5°- Considérant la nécessité de la recherche linguistique et de l'alphabétisation.

6°- Considérant le point du Discours Programme du 30 Novembre 1972 relatif à la création d'un Institut de Linguistique.

7°- Considérant le danger qui menace notre patrimoine culturel en général et celui Baatonu en particulier.

8°- Considérant que conformément à l'article 3, alinéa 3 de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, "Toutes les nationalités jouissent de la liberté d'utiliser leur langue parlée et écrite et de développer leur culture".

9°- Considérant les résultats, les recommandations et les motions des séminaires antérieurs.

.../...

La Sous-Commission nationale de linguistique baatonu réunie à KEROU en son septième séminaire national ordinaire du 23 au 30 décembre 1988 arrête après amendements le présent règlement intérieur.

## CHAPITRE I

### DE LA NATURE

Article 1 : La Sous-Commission nationale de linguistique baatonu a pour mission :

- la recherche linguistique et l'alphabétisation des baatonuphones en langue nationale baatonu ;
- la revalorisation du patrimoine culturel baatonu ;
- toutes ces tâches devront être accomplies en parfaite symbiose avec toutes les structures du Ministère des Enseignements Moyen et Supérieur, du Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et des autres Ministères.

Article 2 : La Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu doit oeuvrer pour le développement, l'approfondissement et la vulgarisation de notre langue nationale en harmonie avec la politique des nationalités définie à l'article 3 de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin.

## CHAPITRE II

### DE L'ADHESION ET DES OBLIGATIONS DES MEMBRES

Article 3 : Peut être membre de la Sous-Commission nationale de linguistique Baatonu tout baatonu ou toute personne non Baatonu qui s'intéresse à la recherche linguistique en Baatonu, à l'alphabétisation en Baatonu, à la revalorisation du patrimoine culturel baatonu.

Article 4 : Tout membre doit :

- apporter sa contribution à la recherche, à la vulgarisation et à l'alphabétisation en langue Baatonu ;
- se conformer rigoureusement au règlement intérieur ;
- combattre résolument toutes manifestations tendant à perpétrer l'exploitation de l'homme par l'homme, le sectarisme et le régionalisme.

Article 5 : La carte d'adhésion est obligatoire pour tout membre qui doit l'acquérir au prix en vigueur.

C'est sur cette carte que seront inscrites les cotisations dont le membre s'est acquittées.

### CHAPITRE III

#### DISCIPLINE ET SANCTIONS

Article 6 : Chaque membre répond de ses actes vis-à-vis de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu.

Article 7 : La discipline de groupe librement consentie doit être observée par tous les membres à toutes les assises des différents organes de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu.

Article 8 : Tout manquement à cette discipline ou détournement de fonds de la Sous-Commission fera l'objet d'une sanction prononcée par le bureau de l'organe intéressé ou selon la gravité de la faute par l'organe supérieur et en cas de nécessité par le séminaire.

Article 9 : Sont applicables les sanctions suivantes :

- avertissement ;
- blâme
- incapacité d'exercer une responsabilité à quelque niveau que ce soit ;

.../...

- exclusion temporaire ou définitive ;
- toute autre sanction jugée nécessaire.

Article 10 : L'application des sanctions se fera de manière suivante :

- l'avertissement est donné au niveau du comité local et du bureau communal ;
- le blâme est prononcé par la sous-section ;
- l'incapacité d'exercer une responsabilité est décidée par la section ;
- l'exclusion temporaire et toute autre sanction jugée nécessaire est prononcée par le Bureau National.

Article 11 : Les sanctions à l'encontre des membres du Bureau National sont prononcées lors du séminaire national de la Sous-Commission ou lors des réunions semestrielles du Bureau National.

Article 12 : Tout membre de la Sous-Commission peut être récompensé d'une manière ou d'une autre sur la proposition de son organe d'appartenance, d'un organe supérieur et ce sur la base de son dévouement et de ses mérites dans le sens de la recherche linguistique en Baatonu, de l'alphabétisation ou de celui de la promotion des arts, et de la culture baatonu.

Article 13 : Tout membre ayant enfreint aux dispositions du présent règlement a le droit de défense et celui de recours.

#### CHAPITRE IV

##### DE LA COMPOSITION DES ORGANES DIRIGEANTS

Article 14 : La Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu adoptera la structure suivante :

- au niveau national : Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu avec son bureau ;

.../...

- au niveau de la Province : Section provinciale d'alphabétisation et d'étude du Baatonum avec son bureau ;

- au niveau du District : Sous-Section du District, d'alphabétisation et d'étude du Baatonum avec son bureau ;

- au niveau de la Commune : Comité Communal d'alphabétisation en Baatonum avec son bureau ;

- au niveau des villages et quartiers de villes : Comité local d'alphabétisation et d'animation en Baatonum avec son bureau.

Article 15 : Le Bureau de la Sous-Commission Nationale se compose de :

- 
- Un président d'honneur
  - Un président
  - Un vice-président
  - un Secrétaire Administratif
  - Un Secrétaire Administratif Adjoint
  - Un responsable aux Affaires Sociales et Culturelles
  - Un responsable à l'étude approfondie du Baatonum
  - Une responsable aux affaires féminines
  - Un responsable à l'organisation et à l'information
  - Un responsable à l'alphabétisation
  - Un Secrétaire aux relations extérieures
  - Un trésorier
  - Un trésorier adjoint
  - Les Présidents des Sections provinciales.

+ 2 Com. C. G. E.

Le bureau a pour rôle l'élaboration et l'exécution du programme d'activités, conformément à la politique générale définie par le séminaire national et coordonne l'activité des autres bureaux placés sous lui et donne son avis sur les publications et autres activités ayant trait à la culture Baatonu.

Article 16 : Le bureau de la section provinciale se compose de :

- Un Président
- Un Secrétaire Administratif
- Un Secrétaire Administratif Adjoint
- Un responsable à l'alphabétisation
- Un responsable aux affaires sociales et culturelles
- Un responsable à l'étude approfondie du Baatonum
- Une responsable aux affaires féminines
- Un trésorier
- Deux trésoriers adjoints chargés du recouvrement
- Un commissaire aux comptes
- Un responsable à l'organisation et l'information chargé des relations extérieures.

Il convoque les assemblées ordinaires ou extraordinaires et exécute le programme d'activité définie par le Bureau National et coordonne l'activité des bureaux des Districts et doit rendre compte périodiquement au Bureau National.

Article 17 : Le bureau de la Sous-section du District se compose de

- Un Président
- Un Secrétaire Administratif
- Un Responsable à l'alphabétisation
- Un Responsable à l'étude approfondie du baatonum
- Un Responsable aux affaires sociales et culturelles
- Une responsable aux affaires féminines
- Un trésorier
- Un trésorier adjoint
- Un commissaire aux comptes
- Un Responsable à l'organisation et à l'information chargé des relations extérieures.

Article 18 : Le bureau du comité communal se compose de :

- Un Président
- Un Secrétaire administratif

- Un responsable à l'alphabétisation
- Un trésorier
- Un responsable aux affaires sociales et culturelles
- Une responsable aux affaires féminines
- Un secrétaire à l'organisation et à l'information chargé des relations extérieures
- Un commissaire aux comptes.

Il dynamise l'activité de recherche en Baatonu de l'alphabétisation et de la revalorisation de la culture au niveau de la commune.

Article 19 : Le bureau du Comité local se compose de :

- Un Président
- Un Secrétaire administratif
- Un Trésorier
- Un Responsable aux affaires sociales et culturelles
- Une Responsable aux affaires féminines
- Deux Secrétaires à l'organisation et à l'information chargés des relations extérieures
- Un Commissaire aux comptes.

Il dynamise et anime l'activité de recherche en Baatonu de l'alphabétisation et de la revalorisation de la culture au niveau local.

## CHAPITRE V

### DES ATTRIBUTIONS DES MEMBRES

Article 20 : Le Président d'honneur est le membre honoraire de la Sous-commission Nationale de Linguistique Baatonu. Il peut être mandaté par le bureau pour représenter la Sous-Commission Nationale à toutes réunions linguistiques à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national.

.../...

Article 21 : Le Président est le membre garant de la Sous-Commission. Il coordonne l'activité de toute la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu à travers le bureau dont il préside les travaux.

Article 22 : Le Vice-Président représente ou remplace le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Article 23 : Le Secrétaire Administratif est élu par le séminaire. Il est le responsable administratif du bureau et de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu. Il est créé un poste de Secrétaire administratif adjoint.

Article 24 : L'Adjoint au Secrétaire administratif doit résider dans la même localité que le Secrétaire administratif qu'il seconde.

Article 25 : Le responsable à l'alphabétisation est coordonnateur de toutes les activités d'alphabétisation de la Sous-Commission Nationale de linguistique Baatonu.

Article 26 : Le responsable aux affaires sociales et culturelles veille à travers les activités des différents bureaux à la revalorisation du patrimoine culturel baatonu. Il représente le Bureau National à toutes les manifestations à caractère social et culturel.

Article 27 : Le responsable à l'étude approfondie du Baatonu est chargé de la recherche linguistique au sein du bureau. En tant que tel, il coordonne les activités de recherche des différents bureaux.

Article 28 : La responsable féminine est chargée de la mobilisation et de la sensibilisation des femmes autour des activités de recherche, d'alphabétisation et de la promotion féminine, des bureaux des échelons inférieurs de la Sous-Commission baatonu.

Article 29 : Le responsable à l'organisation et à l'information est chargé de l'organisation et du bon déroulement des activités au sein du Bureau National.

Article 30 : Le Trésorier s'occupe de la gestion des fonds du bureau et de la tenue d'un compte bancaire ouvert à cet effet : il doit en outre veiller scrupuleusement à la bonne conservation des documents comptables y afférents.

Article 31 : Le Trésorier adjoint est en cas d'absence du Trésorier le chargé de la Trésorerie nationale. Il aide le Trésorier dans la collecte des fonds et la tenue des éléments comptables.

Article 32 : Les commissaires aux comptes sont chargés de la vérification comptable et veillent à la gestion saine des fonds de la Sous-Commission Nationale de linguistique Baatonu. Ils peuvent à tout moment procéder à la vérification de la caisse de la Sous-Commission. Dans l'exercice de leur fonction, ils ne doivent être guidés que par l'intérêt bien compris de notre organisation. Toute vérification doit faire l'objet d'un procès-verbal signé et archivé respectivement par le Trésorier et les commissaires aux comptes.

Article 33 : Les Présidents des Sections provinciales sont au niveau du Bureau National, les représentants des sections correspondantes.

Article 34 : Du bureau de la section

Le Président est le représentant de la section aux réunions de recherche linguistique, d'alphabétisation et aux diverses activités socio-culturelles, aux travaux du Bureau National et en rend compte au bureau de la Sous-Section pour une meilleure coordination des activités.

Article 35 : Le Secrétaire administratif est le responsable de l'administration du bureau de la section. Il est le responsable des activités du bureau.

Article 36 : Le Secrétaire administratif adjoint seconde le Secrétaire administratif et le remplace en cas d'absence.

Article 37 : Le responsable à l'alphabétisation coordonne les activités d'alphabétisation de la section.

.../...

Article 38 : Le responsable à l'étude approfondie du baatonum est le chargé de la recherche linguistique.

Article 39 : Le Responsable aux affaires sociales et culturelles s'occupe au niveau de la section des activités socio-culturelles.

Article 40 : La responsable aux affaires féminines est chargée de la sensibilisation des femmes.

Article 41 : Le Trésorier est chargé de la collecte des fonds et de la gestion des ressources de la section. Il tient à jour les documents comptables.

Article 42 : Les trésoriers adjoints aident le trésorier dans le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds.

Article 43 : Le Commissaire aux comptes est chargé de la vérification de la comptabilité de la section. A l'issue de ces vérifications il dresse un procès-verbal signé par le commissaire et contresigné par le trésorier, chacun devant garder copie.

Article 44 : Le Secrétaire à l'organisation et à l'information chargé des relations extérieures organise les activités au sein de la section, s'occupe également de l'organisation, de l'information et des relations extérieures au niveau de la section.

Article 45 : de la sous-section

Le Président représente la sous-section à toutes les séances relatives à la recherche, à l'alphabétisation et aux activités culturelles, à toute réunion linguistique. Il coordonne l'activité du Bureau conformément aux directives des échelons supérieurs.

Article 46 : Le Secrétaire administratif de la sous-section est chargé des affaires administratives. Il s'occupe des archives de la sous-section. Il représente ou remplace le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Article 47 : Le responsable à l'alphabétisation est chargé de l'alphabétisation en BAATONUM.

Article 48 : Le responsable à l'étude approfondie du Baatonum est le garant de la recherche linguistique.

Article 49 : Le responsable aux affaires sociales et culturelles s'occupe de la sauvegarde et de la révalorisation du patrimoine culturel BAATONU.

Article 50 : La responsable aux affaires féminines s'occupe de la mobilisation et de la sensibilisation des femmes au niveau du District.

Article 51 : Le Trésorier s'occupe de la collecte des fonds et de la rentrée des cotisations. Il tient à jour les documents comptables du Bureau.

Article 52 : Le Trésorier Adjoint aide le trésorier du District dans la récupération des fonds.

Article 53 : Le Commissaire aux comptes vérifie la comptabilité de la sous-section et rend compte par document signé du Président avec ampliation au Trésorier.

Article 54 : Le Secrétaire à l'organisation et à l'information chargé des relations extérieures, organise les activités de la sous-section et s'occupe des relations extérieures.

Article 55 : Du Comité Communal

Le Président représente le bureau à toutes les réunions. Il coordonne les activités du Bureau conformément aux directives des bureaux des échelons supérieurs.

Article 56 : Le Secrétaire administratif est le chargé de l'administration au sein du Comité communal. Il représente ou remplace le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Article 57 : Le Trésorier est chargé de la collecte des fonds et de la gestion des ressources du Comité. Il tient à jour les documents comptables.

Article 58 : Le responsable aux affaires sociales et culturelles est chargé des activités sociales et culturelles du Comité.

Article 59 : La responsable aux affaires féminines s'occupe de la mobilisation des femmes au niveau de la Commune.

Article 60 : Le Secrétaire à l'organisation et à l'information chargé des relations extérieures est responsable de l'organisation du Comité. Il s'occupe de l'information et des relations extérieures au sein du Comité.

Article 61 : Le Commissaire aux comptes est le vérificateur de la comptabilité du comité communal. Il consigne dans les documents le résultat des investigations. Il rend compte au bureau par des documents signés.

Article 62 : Les bureaux des différents organes de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu sont chargés de :

- convoquer les Assemblées ordinaires ou extraordinaires et exécuter leurs programmes d'activité conformément aux directives arrêtées par l'organe hiérarchiquement supérieur ;

- dynamiser l'activité de recherche en Baatonum ; l'alphabétisation et contribuer à la promotion de la culture baatonu.

Article 63 : Du Comité Local

Le Président est le représentant du Comité Local à toutes les réunions? Il coordonne les activités du Bureau.

Article 64 : Le Secrétaire Administratif est le chargé de l'administration du Comité local. Il représente ou remplace le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

.../...

Article 65 : Le Trésorier s'occupe de la trésorerie du Comité Local. Il organise la rentrée des cotisations et gère les ressources du Comité. Il tient à jour les documents comptables.

Article 66 : Le responsable aux affaires sociales et culturelles est chargé de la culture baatonu. Il s'occupe des affaires sociales et culturelles.

Article 67 : La responsable aux affaires féminines s'occupe de la mobilisation des femmes.

Article 68 : Les Secrétaires à l'organisation et à l'information chargés des relations extérieures sont chargés d'organiser les activités du Comité et d'assurer la fonction de l'information et des relations extérieures.

Article 69 : Le Commissaire aux comptes est le vérificateur de la gestion du Comité local. Il fait mention de ses observations dans un document signé qu'il adresse au Président tout en informant le Trésorier.

## CHAPITRE VI

### FONCTIONNEMENT, ELECTION ET MODALITE DE VOTE.

Article 70 : Les Membres du Bureau National de la Sous-Commission sont élus en Assemblée Générale.

Article 71 : Les élections à tous les niveaux se déroulent au scrutin secret et à la majorité absolue de la façon suivante :

- chaque section provinciale dégage sept (7) électeurs pour l'élection du bureau national ;

- chaque District dégage cinq (5) électeurs pour l'élection du bureau de la section provinciale ;

- chaque commune dégage cinq (5) électeurs pour l'élection du bureau de la sous-section du District ;

- chaque village dégage cinq (5) électeurs pour l'élection du bureau de la sous-section de la commune ;

- au niveau local et dans les provinces du sud c'est l'assemblée générale qui élit le bureau.

Article 72 : Pour être éligible au sein d'un organe dirigeant à quelque niveau que ce soit de la Sous-Commission nationale de linguistique Baatonu, il faut remplir les critères suivants :

- être de bonne volonté et de bonne moralité ;
- avoir fait ses preuves ailleurs ou au sein de sa localité en matière de recherche linguistique, d'alphabétisation ou de revalorisation du patrimoine culturel baatonu ;
- avoir fait ses preuves pendant 5 ans pour le bureau national
- avoir fait ses preuves pendant deux (2) ans pour la section
- être présent aux Assemblées générales ou avoir déposé une procuration écrite.

Article 73 : Chaque membre d'un bureau est rééligible. Un membre du Bureau de l'organe inférieur élu au sein du Bureau de l'organe supérieur perd son premier poste et est automatiquement remplacé.

Article 74 : Le Bureau de la Sous-Commission Nationale de linguistique Baatonu se réunit au moins une fois par semestre et les réunions des autres bureaux à leur propre initiative.

Les Assemblées générales des sections, des sous-sections, des Communes et des villages ou quartiers de ville se tiennent au moins trois fois par an.

A chaque Assemblée générale ou à chaque réunion périodique de tous les niveaux hiérarchiques, le bureau est tenu de présenter un rapport. Ce rapport est la synthèse des rapports des membres du bureau annexés au rapport synthèse.

Article 75 : Le Séminaire est l'organe suprême de la Sous-Commission Nationale de linguistique Baatonu et se réunit en session ordinaire ou extraordinaire.

Article 76 : La session ordinaire se tient une fois l'an sur convocation du Bureau National.

Article 77 : A chaque session ordinaire le séminaire décide de la date et du lieu des prochaines assises.

Article 78 : La session extraordinaire se tient sur convocation du Bureau national ou sur demande des deux tiers (2/3) des sections provinciales.

Article 79 : Le séminaire décide de l'orientation générale de la Sous-commission Nationale de linguistique baatonu.

#### CHAPITRE VII

#### DES RESSOURCES

Article 80 : Les ressources de la Sous-Commission Nationale de linguistique baatonu proviennent :

- 1°- des droits d'adhésion ;
- 2°- des cotisations des membres ;
- 3°- des recettes des soirées culturelles ;
- 4°- de la vente des documents ;
- 5°- des dons, legs, subventions et autres revenus de toute nature.

Article 81 : La cotisation annuelle est fixée comme suit :

- |  |         |
|--|---------|
| 1°- Paysans.....                       | 200 F   |
| 2°- A.P.E. catégorie E.....            | 200 F   |
| 3°- A.P.E. " D.....                    | 300 F   |
| 4°- A.P.E. " C.....                    | 500 F   |
| 5°- Etudiant boursier.....             | 500 F   |
| 6°- A.P.E. Catégorie B.....            | 1.000 F |
| 7°- A.P.E. " A.....                    | 2.000 F |
| 8°- Agent de sociétés et entreprises : |         |
| . Agents d'exécution.....              | 2.000 F |
| . Cadres moyens.....                   | 2.000 F |
| . Cadres supérieurs.....               | 5.000 F |

9°- Commerçants :

- . Petits commerçants..... 5.000 F
- . Gros commerçants.....10.000 F

10°- Les F.A.P. :

- Hommes de rang..... 1.000 F
- Les Sous-Officiers..... 3.000 F
- Les Officiers..... 5.000 F

Article 82 : Le paiement de faisant sans contrainte morale ni physique doit intervenir six mois au plus tard après la tenue du séminaire

Article 83 : Outre les souscriptions annuelles, aucune cotisation extraordinaire ne peut être lancée sans la décision de l'Assemblée de l'organe intéressé qui reçoit les instructions de l'organe supérieur.

Article 84 : Pour permettre le bon fonctionnement des divers organes de la Sous-Commission nationale, les cotisations annuelles sont réparties comme suit :

a/- Au niveau des sections de l'Atacora et du Borgou

- village ou quartier de ville 50 %
- la commune 10 %
- la sous-section 6 %
- la section 3,5 %
- le reste revenant à la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baatonu.

b/- Au niveau des sections du Mono, Zou, Atlantique et de l'Ouémé :

- la section 70 %
- le Bureau National 30 %.

Article 85 : Les préparatifs du Séminaire et la gestion des fonds y afférents sont confiés à un Comité ad'hoc composé de :

- le Président de la section

.../...

- Le Trésorier national
- Le Trésorier de la section
- L'organisateur du Bureau national de la Sous-Commission
- Deux représentants des ressortissants du District organisateur.

Il doit présenter un rapport à la fin du séminaire.

Article 86 : Le fonds alloué au séminaire est composé de la dotation du Bureau National et de l'apport des populations de la localité.

Le solde constaté après le séminaire lorsqu'il est positif est maintenu au niveau de la sous-section pour la réalisation des objectifs prioritaires retenus par le séminaire.

Article 87 : Il sera ouvert un compte de dépôt à vue dans une institution financière, compte destiné à recevoir les fonds appartenant à l'organe et ce à tous les niveaux.

Article 88 : Il est créé un fonds de soutien pour la recherche linguistique et l'alphabétisation. Les ressources de ce fonds sont composées des dons et legs.

Article 89 : Tout instrument de retrait de fonds doit être signé par le Trésorier et contresigné par le Président de l'organe intéressé ou son représentant légal.

#### CHAPITRE VIII

#### DE LA REVISION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES DISPOSITIONS DIVERSES.

Article 90 : Seul le séminaire national peut réviser, suspendre ou abroger le présent règlement.

.../...

Article 91 : Tous les organes de la Sous-Commission Nationale de linguistique Baatonu sont régis par le présent règlement intérieur.

Article 92 : En cas de dissolution de la Sous-Commission Nationale de linguistique baatonu, les fonds et les biens lui appartenant sont transférés à un organisme poursuivant les mêmes buts qu'elle ou à une institution à caractère social de la République Populaire du Bénin.

TABU KUN KPA !  
SERA SU BI DI.

KEROU, le 30 Décembre 1988

-o- LE SEMINAIRE -o-

RECOMMANDATIONS

aux Baat mbu et à leurs sympathisants pour  
l'achèvement de la maison de la Gaani

-----

Considérant les efforts que notre Parti d'Avant-Garde, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin déploie pour la révalorisation du patrimoine culturel Béninois,

Considérant l'importante place de la Gaani dans l'héritage culturel baat nu,

Considérant que la Gaani constitue un creuset fécond de mobilisation dans le sens du donner et du recevoir, du peuple Baat nu dans l'édification du Bénin nouveau,

Considérant que la maison de la Gaani constitue un précieux cadre d'épanouissement de la civilisation Baat nu,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu recommande à tous les baat mbu et à tous les sympathisants de tout mettre en oeuvre pour souscrire massivement au financement de la construction de la maison de la Gaani dont l'achèvement rapide fera la fierté de tous.

Ka B s m Dam !

Su B s m Tem Bani.

Kérou, le 29 décembre 1988.

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

R E S O L U T I O N  
-----

sur la création d'un Comité de gestion des fonds  
de la maison de la Gaani.  
-----

Considérant que la maison de la Gaani est un moyen très précieux de sauvegarde et de développement de la civilisation baat nu,

Considérant l'importance des fonds qui peuvent être réunis pour l'achèvement de cet édifice,

Considérant la volonté farouche de tous les Baat mbu de voir cette maison de la Gaani achevée dans les meilleurs délais,

Considérant la nécessité d'une gestion saine et démocratique des ressources financières susceptibles d'être mises à la disposition de la maison de la Gaani par différentes couches socio-professionnelles de notre Pays,

Considérant que la recommandation du VI<sup>e</sup> Séminaire de Kandi relative à la création d'un Comité de gestion des fonds de la construction de la maison de la Gaani n'a pas été exécutée,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu réuni du 23 au 30 décembre à Kérou décide :

- la création d'un Comité de mobilisation et de gestion des fonds destinés à l'achèvement de la construction de la maison de la Gaani ;

- que ce comité regroupe les représentants de toutes les couches sociales intéressées ; à savoir :

\* le CEAP/Borgou pour assurer la présidence ;

.../...

- \* le CRAD/Nikki pour assurer la vice-présidence ;
  - \* la S.C.N.L.B. pour assurer le secrétariat administrati
  - \* l'Union des producteurs pour tenir le poste de trésorier ;
  - \* SU TII DERA pour occuper le poste de trésorier adjoint ;
  - \* le Comité comportera également un technicien du bâtiment pour servir de Contrôleur de gestion ;
- L'ouverture d'un compte en banque, compte dont les signataires seraient le Président, le Secrétaire Administratif et le Trésorier, avec une validité d'un couple de signataires.

Tabu kun kpa !

Sere su bi Di.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

R E S O L U T I O N  
-----

sur la création d'un fonds spécial pour la  
promotion de la langue et de la culture Baat nu.

-----

Considérant que l'alphabétisation contrairement à  
la logique est en avance sur la recherche fondamentale en  
linguistique Baat nu,

Considérant que ce phénomène résulte de l'absence  
d'une équipe de linguistes en langue Baat nu et de facto, de  
fonds appropriés pour la formation des éléments devant la  
composer,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire de la Sous-Commission  
Nationale de Linguistique Baat nu tenu à Kérou du 23 au 30  
décembre 1987 décide la création d'un fonds spécial pour la  
promotion de la langue et de la culture Baat nu.

Ce fonds sera constitué par :

- des souscriptions de 200 Francs au minimum par mois  
pour les agents permanents de l'Etat et par an pour les paysans  
membres de la Sous-Commission de Linguistique Baat nu ;

- la vente d'insignes, tee-shirts et autres à confec-  
tionner à cet effet ;

- la vente d'ouvrages et de brochures préfinancés  
par la Sous-Commission de Linguistique Baat nu ;

- les produits des activités culturelles (théâtre,  
groupes culturels et artistiques, musique moderne, etc...)

.../...

- un prélèvement effectué sur les fonds collectés au profit des séminaires annuels de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu ;

- des dons et legs.

Le Séminaire invite en outre de ce fait, tous les Baat mbu (paysans, commerçants, intellectuels, ouvriers, etc...) et sympathisants à y souscrire massivement.

Le Séminaire décide également de la création d'un Comité de suivi pour la collecte et la gestion de ce fonds.

Ka B s m Dam !

Su B s m Tem Bani.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE.

RECOMMANDATION

à tous les Baat mbu

-----

Considérant la non exécution de nombreuses résolutions des Séminaires Baat nu tenus jusqu'à celui de Kérou ;

Considérant que l'actualité desdites résolutions a été reconnue par les présentes assises et que de nouvelles préoccupations ont surgi dans le sens de la révalorisation de notre patrimoine et de l'affirmation de notre identité culturelle

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu en appelle au concours de tous les Baat mbu du Bénin :

- pour une sensibilisation de tous quant à la conservation nécessaire de leurs noms surtout, et prénom Baat nu et à leur inscription dans les pièces d'état civil de leurs enfants ;

- pour se faire alphabétiser et faire de l'alphabétisation une condition d'accès en leur sein.

Ka B s Dam !

Su B s n Tem Bani.

Kérou, le 28 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATIONS

au Bureau de la Sous-Commission de  
Linguistique Baat nu.

-----

Dans le souci de parfaire les méthodes d'action dans les domaines de la recherche linguistique, de la formation des cadres et techniciens indispensables à la Sous-Commission et de la révalorisation du patrimoine culturel, le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire de la Sous-Commission de Linguistique Baat nu, réuni à Kérou du 23 au 30 décembre 1988, recommande :

a/- la reprise de la mise en place immédiate des Comités spécialisés selon les axes suivants : grammaire, vocabulaire, lexicque, etc... ;

b/- la publication immédiate des travaux des Séminaires de Kandi et de Kérou.;

c/- un programme urgent de formation spécialisée de linguistes en vue du développement de la recherche fondamentale et de l'alphabétisation en Baat nu avec l'aide des ministères de la Jeunesse, de la Culture et des Sports et de l'Enseignement Moyen et Supérieur ainsi que des Organismes internationaux ;

d/- la poursuite des exposés commencés à Kandi, réalisés à Kérou, sur les thèmes de monographie historique des localités abritant les séminaires ;

e/- des séjours périodiques indispensables aux enfants Baat mbu résidant loin des zones Baat nuphones ;

.../...

- des recherches sur les possibilités du retour des cendres du SINABOKO SERO KORA déporté en Guinée (Conakry) à la suite de la guerre de Bio Guera en rapport avec le Ministère des Affaires Etrangères, la représentation Nationale de l'UNESCO et l'Ambassade de Guinée au Bénin.

Tabu kun kpa !

Sere su Bi Di.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATION

SUR LA CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE DE  
TRADUCTION DU CORAN EN BAAT NU

-----

Considérant que l'expansion de l'Islam en République Populaire du Bénin en général et dans les régions Baat nuphones en particulier est une réalité incontournable,

Considérant que le Coran écrit en langue Arabe est mal assimilé par nos populations islamisées,

Considérant que l'interprétation du Coran dans l'aire culturelle Baat nu est sujette à caution,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu tenu à Kérou du 23 au 30 décembre 1988 recommande :

a/- la création d'un Comité Technique chargé de la traduction du Coran en Baat nu ;

b/- que ce Comité soit composé d'une équipe pluridisciplinaire comprenant :

- \* des théologiens
- \* des traducteurs en langues Arabe-Baat nu-Arabe
- \* littéraires en langue Arabe
- \* d'historiens
- \* ~~de~~ linguistes
- \* d'Alphabétiseurs baat mbu... etc.

KA B S DAM !  
SU B E S M TEM BANI.

Kérou, le 28 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATIONS

sur la révalorisation des sites touristiques  
et culturels.

-----

Partant du constat que nos lieux de culte et certains sites qui portent les vestiges du passé baat nu présentent un intérêt touristique et culturel, le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu, réuni du 23 au 30 décembre 1988 à Kérou, recommande :

1°- le recensement systématique de tous les lieux de culte et autres sites présentant un intérêt touristique et culturel ;

2°- la reconstruction et l'enrichissement des sites touristiques et culturels négligés ;

3°- l'accès de ces sites à des touristes nationaux comme étrangers sauf s'ils présentent un caractère sacré.

Tabu kun kpa !

Sere su BI DI.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATION

AUX ASSOCIATIONS DE DEVELOPPEMENT DES DISTRICTS  
BAAT NUPHONES

-----

Considérant que la langue est un instrument privilégié de communication entre les hommes, et que cette communication est indispensable au progrès économique et social,

Considérant que la langue et la culture constituent les supports indispensables et incontournables de tout développement harmonieux,

Considérant que la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu peut être un instrument d'unité pour tous les districts baat nuphones et pour tous les baat mbu,

Considérant que la coïncidence des séminaires des associations de développement des districts et ceux de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu constitue un frein à ce processus d'unité,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu tenu du 23 au 30 décembre 1988 à Kérou, recommande :

1°- que les associations des districts baat nuphones évitent la coïncidence des séminaires de leurs associations avec ceux de la S.C.N.L.B. ;

2°- qu'il s'établisse une communication permanente entre les structures desdites associations et celles des Sous-Commissions linguistiques des nationalités représentées !

Tabu kun kpa

Sere su bi di.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATION

aux baatombu et à leurs sympathisants pour  
la réhabilitation du journal kparo en voie  
de disparition.

-----

Considérant que le journal kparo devait sa parution  
aux donateurs et investisseurs étrangers,

Considérant que ces généreux donateurs ont mis un  
terme à leur oeuvre salutaire,

Considérant que faute de financement le journal kparo  
est en voie de disparition,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire de la Sous-Commission  
Nationale de Linguistique baatonu réuni du 25 au 29 décembre 1988  
à Kérou recommande à tous les Baatombu et à tous les sympathi-  
sants de tout mettre en oeuvre pour souscrire massivement au  
financement pour la réhabilitation du journal kparo menacé de  
disparition.

KA BESEN DAM !  
SU BESEN TEM BANI.

Kérou, le 29 décembre 1988.

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

RECOMMANDATION

du VII<sup>e</sup> séminaire de la Sous-Commission  
Nationale de Linguistique Baatonu

AU

Service Provincial de l'Alphabétisation  
et de la Presse Rurale de Parakou.

-----

Considérant les efforts combien louables déployés  
par le Service Provincial de l'Alphabétisation et de la Presse  
Rurale pour la conception, la publication et la diffusion d'un  
calendrier Baat nu ;

Considérant en effet l'importance du rôle que joue  
ce calendrier dans la publicité et la vulgarisation de la  
langue et de la culture Baat nu ;

Considérant que tous les éléments référenciels de la  
langue et de la culture Baat nu ne figurent pas dans ce calendrier

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de  
Linguistique Baat nu tenu du 23 au 30 décembre 1988 à Kérou  
recommande :

1°- la récapitulation systématique de tous les événe-  
ments référentiels de la langue et de la culture Baat nu à  
faire figurer dans les prochains calendriers ;

2°- la détermination de l'an zéro, des mois, des jours  
en baat nu à faire figurer dans le nouveau calendrier ;

3°- l'amélioration et la diversification esthétique  
dudit calendrier pour sa diffusion même en dehors de l'aire  
culturelle Baat nu,

Tabu kun kpa !  
Sere su bi di.

Kérou, le 29 décembre 1988

**MOTION DE SUGGESTION AU C.E.A.P./BORGOU**

-----

Considérant la sollicitude permanente du Comité d'Etat d'Administration de la province du Borgou pour l'épanouissement de la culture des différentes nationalités de la province,

Considérant que les efforts déployés jusqu'ici par les responsables du CEAP/BORGOU dans le sens de la révalorisation du patrimoine culturel de toutes les nationalités de la province en général et des Baat mbu en particulier est très considérable,

Considérant que la valeur d'une culture s'apprécie par rapport à sa logique interne, notamment la rigueur et la fréquence d'exécution de toutes les manifestations traditionnelles,

Considérant que les reports des dates des festivités de la Gaani par rapport aux dates traditionnellement en usage, dénaturent le contenu authentiquement culturel de cette fête,

Le VII<sup>e</sup> Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu, tenu du 23 au 30 décembre 1988 à Kérou,

Suggère :

- que les efforts déployés jusqu'ici soient poursuivis
- que les festivités de la Gaani aient lieu aux dates arrêtées par le calendrier traditionnel,
- que ces dates soient celles devant marquer la foire provinciale du Borgou.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

Kérou, le 29 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE

~~ANN~~ OTION DE REMERCIEMENTS AU PARTI  
DE LA REVOLUTION POPULAIRE DU BENIN ET  
AU CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.

-----

Considérant la sollicitude permanente du Parti de la Révolution Populaire du Bénin et surtout de notre Grand Camarade de lutte Mathieu KERÉKOU, à l'endroit de tous les fils de ce Pays en général et à ceux qui oeuvrent en particulier au développement de leur nationalité et ce en application des dispositions de l'article 3 de la Loi Fondamentale ;

Considérant que sous cette sollicitude, le Peuple Bat nu a pu, pour la 7ème fois depuis l'avènement de la Révolution, tenir un forum qui n'avait jamais eu lieu pendant la période coloniale et néo-coloniale ;

Considérant que la révolution cultive ainsi un fructueux élément de mobilisation ;

Le 7ème séminaire remercie très respectueusement le Parti de la Révolution Populaire du Bénin, et singulièrement son Président, notre Grand Camarade de lutte Mathieu KERÉKOU, le Conseil Exécutif National pour avoir autorisé ces assises ;

S'engage à faire du peuple Bat nu et de son milieu, bastion de la Révolution Béninoise.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

KEROU, le 28 Décembre 1989

LE VIIÈ SEMINAIRE

**PROPOSITION DE REMERCIEMENTS AU COMITE**  
**D'ETAT D'ADMINISTRATION DE LA PROVINCE**  
**DE L'ATACORA**

-----

Considérant la sollicitude permanente du Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora à l'endroit de la Sous-Commission Linguistique Baat nu ;

Considérant les dispositions toutes les fois prises par le Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora et son Président, en vue de l'organisation et du déroulement correct de toutes les assises de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu ;

Considérant les efforts que le Comité d'Etat d'Administration de la Province de l'Atacora ne cesse de fournir en vue de la mise en oeuvre effective des résolutions et recommandations des différents séminaires Baat nu ;

Le VII<sup>e</sup> Séminaire ordinaire félicite et remercie les Autorités politico-administratives de la province de l'Atacora, et notamment son Préfet ;

Souhaite que ces autorités continuent de soutenir les efforts de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu pour l'épanouissement de la culture du peuple Baat nu.

Tabu kun kpa !

Sere su Bi Di.

Kérou, le 28 décembre 1988

LE VII<sup>e</sup> SEMINAIRE.

**PROPOSITION DE REMERCIEMENTS AU CRAD,  
AU COMITE D'ORGANISATION DU VIIè SEMI-  
NAIRE ET AUX POPULATIONS DU DISTRICT  
RURAL DE KEROU**

-----

Le VIIè Séminaire de la Sous-Commission Nationale de Linguistique Baat nu tenu du 23 au 30 décembre 1988 à Kérou,

Considérant les efforts accomplis par les autorités politico-administratives, le Comité d'Organisation et les populations de Kérou pour le succès du présent séminaire,

Considérant la mobilisation générale des populations tout au long du Séminaire, les différentes manifestations culturelles qui ont conféré au Séminaire l'allure d'un véritable festival culturel,

Remercie et félicite vivement le CRAD, le Comité d'organisation et les populations de Kérou pour toute l'hospitalité dont ils ont fait preuve et qui a favorisé le bon déroulement du présent Séminaire.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

Kérou, le 28 décembre 1988.

LE VIIè SEMINAIRE

**MESSAGE DE SOUTIEN DU BUREAU EXECUTIF  
DE L'ASSOCIATION DES RESSORTISSANTS ET SYMPA-  
THISANTS DE NIKKI "SU TII DERA".**

A

SON HOMOLOGUE DE LA SOUS-COMMISSION NATIONALE  
DE LINGUISTIQUE BAATONU.

-----

- Camarades Séminaristes venus de tous les horizons du Bénin,
- Excellence !
- Camarades invités,

A ce moment précis où le District Rural de Kérou à l'instar de certains Districts de la région septentrionale du Bénin organise le septième (7ème) séminaire de linguistique baatonu devant le conduire au développement socio-économique et culturel du monde baatonu, qu'il me soit permis au nom de la cité historique et royale de Nikki regroupée en une Association des Ressortissants et Sympathisants de Nikki "SU TII DERA" et en mon nom personnel de vous présenter mes vives et chaleureuses félicitations pour vos efforts inlassables touchant le développement ascendant du patrimoine culturel qu'est le Baatonu.

En effet, la tenue du présent séminaire est et demeure le reflet indéniable d'une conscience individuelle et collective des problèmes cruciaux qui se posent face au développement de notre cher patrimoine le baatonu dont l'histoire nous a conté et raconté l'originalité et la personnalité de ce vaillant peuple venu sans doute de l'Arabie Saoudite.

.../...

A cet effet, je suis dès maintenant persuadé que toutes les populations du monde baatonophone mettront plus que par le passé tout en oeuvre pour l'exécution correcte et sans faille des résolutions qui émergeront dudit séminaire.

Dans l'exécution des recommandations et décisions, soyez rassurés, Camarades Séminaristes, du soutien indéfectible de la cité historique et royale de Nikki regroupée au sein de SU TII DERA ; car, c'est le lieu et le moment de préciser à l'attention des séminaristes que les baatombu sont condamnés par l'histoire à vivre en frères jumeaux issus de la même cellule-mère.

A ce titre, le combat de la population de Kérou contre les oiseaux de mauvais augure tapis dans l'ombre pour freiner l'exécution des résolutions réalistes du présent séminaire est aussi le combat inconditionnel de tous les laborieux et vaillants fils de la cité historique et royale de Nikki.

Camarades Séminaristes, espérant vivement que les conclusions et recommandations s'inscriront dans le cadre de la mission du développement socio-économique et culturel assignée aux autorités politico-administratives de notre Pays, la République Populaire du Bénin, je souhaite plein succès aux travaux du présent Séminaire linguistique baatonu.

Vive la baatomphonie !

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

Signé :

Seyni Adam Banâh.

Secrétaire Général Adjoint de l'Association des  
Ressortissants et Sympathisants de Nikki "SU TII DERA".

---

- 55 -

S/N DU 26/12/88

KOUANDE, le 26 décembre 1988

ORIGINE : BAGANA OROU SOUROU II  
CHEF SUPERIEUR  
S/C CHEF DISTRICT KOUANDE

DESTINATION : S.C.L. BAATONU EN SEMINAIRE A  
KEROU S/C CHEF DISTRICT KEROU.

TEXTE : Suite à un empêchement de dernière heure STOP  
Je me trouve dans impossibilité d'être présent en personne STOP  
Je suis de coeur avec vous et souhaite plein succès au Sémi-  
naire STOP ET FIN.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

SIGNE

B. O. SOUROU II

U.S.

R.I.

ORIGINE : OUSMANE BATOKO MIC  
S/C MISPAT

DESTINATAIRE : PRESIDENT S.C.N. de L. B.  
S/C CHEF DISTRICT DE KEROU.

TEXTE : Retenu à Cotonou pour raison de service STOP  
Vous exprime mes regrets de ne pouvoir prendre part grand  
rassemblement de Kérou 1988 STOP Souhaite plein succès au  
Séminaire dont <sup>suis</sup> ~~si~~ solidaire des décisions STOP ET FIN.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

SIGNE

O. BATOKO

- 57 -

S/N DU 26/12/88

Kandi, le 26 Décembre 1988

LE PRESIDENT A.B.E.L.  
S/C CHEF DISTRICT KANDI  
PRESIDENT C.N.L.D.

AU

PRESIDENT C.N.L.B. A KEROU  
S/C CHEF DISTRICT KEROU

Au moment où se tiennent les assises de la C.N.L.B. j'ai la joie de vous transmettre le soutien fraternel et les félicitations militantes de l'Association Béninoise des Ecrivains de Langues Nationales (ABEL) et de C.N.L.D. STOP

Souhaite plein succès à vos travaux qui certainement élèveront à un palier plus haut la contribution de votre Commission à la lutte de notre peuple pour l'avènement d'une culture nationale démocratique et populaire qui réhabiliteront l'homme Béninois dans toutes ces dimensions culturelles STOP ET FIN.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

SIGNE

HOUDOU Ali

N°6/2089/P-SG-CEAP DU 26-12-88

P P A N

A

PRESIDENT COMMISSION NATIONALE  
LINGUISTIQUE BAATONU A KEROU  
S/C CHEF DISTRICT KEROU

TEXTE : Honneur vous informer STOP Votre aimable invitation bien reçue STOP Compte tenu mon calendrier chargé STOP Premier Vice-Président CEAP me représentera à ouverture officielle votre séminaire STOP

En vous remerciant pour votre aimable invitation STOP Vous prie bien vouloir transmettre mes sincères souhaits de plein succès aux Camarades séminaristes Commission Nationale Baatonu STOP ET FIN.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

A. BIAOU

S/N DU 26/12/88

ORIGINE : ROBERT O. YORUBA  
PROJET DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE.

DESTINATAIRE : PRESIDENT SOUS COMMISSION NATIONALE  
LINGUISTIQUE BAATONU.

MESSAGE DE SOUTIEN AU 7è SEMINAIRE  
DE LA SOUS COMMISSION NATIONALE DE LINGUISTIQUE  
BAATONU.

-----

Au moment tenue 7è Séminaire de notre sous commission  
nationale STOP Regret vous informer que exigence nouveau  
service m'empêche d'être à vos côtés STOP Souhaite plein succès  
à vos travaux stop et fin.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

Robert O; YORUBA

Projet Développement Sanitaire Pahou.

S/N DU 26/12/88

ORIGINE : SOULEMANE IBRAHIM  
CHEF DISTRICT N'DALI.

DESTINATION : SEMINARISTES S.C.N.L.B.  
REUNIS A KEROU  
S/C CHEF DISTRICT

TEXTE Pour des raisons indépendantes de ma volonté STOP  
Je ne peux prendre part aux travaux de notre 7è séminaire STOP  
Cependant je suis de coeur avec vous et souscris aux résolu-  
tions que vous prendrez pour la promotion toujours croissante  
de la langue et de la Culture Baatonu STOP Vous suggère  
d'oeuvrer afin que prochain séminaire ait effectivement lieu  
en septembre comme par le passé STOP

Souhaite plein succès aux travaux 7è séminaire  
STOP ET FIN.

Tabu kun kpa !  
Sere su bi di.

I. SOULEMANE

S/N DU 26/12/88

M.C.J.S. S/C CHEF DISTRICT KANDI

A

PRESIDENT C.N.L.B. S/C CHEF DISTRICT KEROU

TEXTE : Honneur vous transmettre soutien militant de mon département aux assises votre présent séminaire STOP MCJS reste convaincu qu'une coopération plus accrue avec la CNLB permettra une réhabilitation des jeux traditionnels, de la civilisation du cheval, de la gani entre autres composantes de la Culture baatonu STOP Voudrais enfin réitérer la conviction qu'ensemble pourront faire de la gani une grande occasion de manifestation culturelle et sportive qui regrouperait les jeunes de notre Pays en général et ceux de la partie septentrionale STOP

Souhails de plein succès STOP ET FIN.

PRET POUR LA REVOLUTION !  
LA LUTTE CONTINUE.

SIGNE

HOUDOU Ali